

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Travaux d'assainissement et de chauffage urbain sur les villes de Bordeaux et Bègles - Paludate - Carles Vernet - Noutary - Tartifume - Appel d'offres - Autorisation de signature

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2013/0783 du Conseil de Communauté en date du 25 octobre 2013, le projet de création d'un réseau de chaleur desservant la zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint-Jean Belcier alimenté par l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Bègles, a été approuvé ainsi que la prise en charge par Bordeaux Métropole des investissements nécessaires à la réalisation de la première phase de travaux.

Cette première phase de travaux prévoit la réalisation d'une chaufferie gaz d'appoint/secours sur le site du marché d'intérêt national, du réseau de desserte principal de la ZAC Saint-Jean Belcier ainsi que du réseau de liaison entre la ZAC et l'UIOM de Bègles. Par délibération n° 2015/0045 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 23 janvier 2015, l'attribution du marché de travaux de construction de la chaufferie gaz d'appoint/secours a été autorisée. Les travaux de cette opération ont débuté en mai 2015. La réalisation du réseau de desserte principal de la ZAC est confiée à l'Etablissement public administratif (EPA) Bordeaux-Euratlantique, en vertu d'une convention passée entre Bordeaux Métropole et l'EPA ; les premiers travaux devraient débuter à l'été 2015.

Bordeaux Métropole doit réaliser le réseau de liaison entre la ZAC et l'UIOM de Bègles. Ce réseau d'interconnexion permettra de distribuer la chaleur de récupération issue de l'UIOM de Bègles jusqu'à la ZAC. La solution technique retenue correspond à la mise en place de deux tubes préisolés de diamètre extérieur 500 mm environ (soit diamètre nominal 300 sur isolé). A noter que le tracé du réseau nécessitant le franchissement de l'A631, ce point particulier sera traité par une technique sans tranchée. Le linéaire approximatif des travaux est estimé à 3 600 m, incluant des attentes pour le développement futur du réseau de chaleur.

Par ailleurs, situé dans le même secteur géographique, le réseau d'assainissement entre la station Carle Vernet et la station d'épuration Clos de Hilde est un axe structurant important du bassin versant de Clos de Hilde. Cette canalisation de liaison constitue ainsi l'exutoire d'un système d'assainissement unitaire complexe intégrant 4 stations de pompage sélectives (stations St Emilion, St-Jean, Antoine Jourde et Noutary), et plusieurs stations de relèvement.

Au vu de la sensibilité de cet axe qui provoque des déversements en Garonne dès les premières pluies, et considérant les projets d'urbanisme importants à venir sur ce bassin versant (Euratlantique, ZAC Bastide,...), le doublement de la liaison Carle Vernet-Clos de Hilde sur le tronçon le plus critique à savoir le tronçon amont constitué d'une canalisation gravitaire DN 800mm posée à faible pente entre la station Carle Vernet et le raccordement avec le rejet de la station Noutary, soit un linéaire approximatif de 1150 m, a été programmé.

La solution technique retenue consiste en la pose, sur ce tronçon, d'un collecteur de refoulement DN 800mm fonte, en parallèle de la canalisation de transfert existante et assurant en mode normal le refoulement des effluents issus de la station Antoine Jourde, tout en incluant des possibilités d'interconnexions avec le réseau existant pour permettre la mise en chômage de l'un ou l'autre des ouvrages.

Afin d'optimiser la gestion des deux opérations de travaux réseau de chaleur et assainissement, de garantir une meilleure coordination sur le chantier, d'en réduire les nuisances et de rechercher une mutualisation d'une partie du coût des travaux, il a été convenu de réaliser ces travaux de manière concomitante. En effet, ces travaux ont en commun la portion comprise entre Noutary et Tartifume. Ils font donc l'objet d'un unique appel d'offres.

Les services ont, par conséquent, mis au point un dossier de consultation des entreprises commun afin de lancer un avis d'appel public à la concurrence.

Cette consultation s'est faite sous la procédure de l'appel d'offres ouvert au niveau européen, conformément aux articles 33-3ème alinéa, 57 à 59 du Code des marchés publics, eu égard à l'estimation financière du marché.

Il se décompose en 3 lots distincts :

- Lot 1 : Travaux sur poste de pompage Carle Vernet
- Lot 2 : Travaux de terrassement et pose du réseau d'assainissement
- Lot 3 : Travaux de terrassement partiel, de fourniture et de pose d'un réseau de chaleur urbain.

Le lot 2 est commun aux deux projets, dans la mesure où une part des prestations de réalisation de terrassement bénéficiera au réseau de chaleur.

Le lot 3 prévoit une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) obligatoire correspondant à la mise en œuvre de manchons électrosoudés pour réaliser la jonction entre les tubes préisolés.

Les estimations des lots sont les suivantes :

- Lot 1 : 453 571,50 € HT
- Lot 2 : 2 765 869,00 € HT
- Lot 3 : 3 689 386,00 €HT sans la PSE ou 3 910 136,00 €HT avec la PSE

Le délai d'exécution des travaux, propre à chaque lot s'insère dans le délai d'ensemble prévu par le calendrier détaillé d'exécution élaboré par le maître d'œuvre en collaboration avec les titulaires des marchés.

Ce délai global est fixé à 16 mois incluant la phase de préparation.

Le délai d'exécution propre à chacun des lots commence à la date d'effet de l'ordre de service prescrivant au titulaire concerné de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le marché est conclu pour chacun des lots sur la base de prix forfaitaires dont le libellé est donné dans l'état des prix forfaitaires et par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires. Les prix sont révisables mensuellement, selon les modalités prévues dans le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

La mise en publicité a été effectuée le 27 mars 2015. A l'issue de la date limite de remise des offres, fixée le 19 mai 2015 :

- Lot n°1 : 4 candidats ont remis une offre.
- Lot n°2 : 3 candidats ont remis une offre.
- Lot n°3 : 4 candidats ont remis une offre.

Un rapport d'analyse des offres a ensuite été réalisé, et a établi le classement des offres obtenues au regard :

- Lot n°1 et 2 : critère de sélection « prix de prestations » 40 %, « valeur technique 40 % et « délai d'exécution » 20 %.
- Lot n° 3 : critère de sélection « prix de prestations » 60%, « valeur technique » 30% et « délai d'exécution » 10%.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 25 juin 2015, a décidé d'attribuer :

- le **lot n°1** : «**Travaux sur le poste de pompage Carle Vernet**» à l'entreprise SADE CGTH pour un montant maximum estimatif de 430 400,06 € HT,
- le **lot n°2** : «**Travaux de terrassement et pose du réseau d'assainissement**» au groupement SADE CGTH / SAS CHANTIERS D'AQUITAIN / CANALISATIONS SOUTERRAINES pour un montant total estimatif de 2 642 322,80 € HT,
- le **lot n°3** : «**Travaux de terrassement partiel, de fourniture et de pose d'un réseau de chauffage urbain**» au groupement SOGEA / FAYAT TP / CHANTIERS MODERNES pour montant total estimatif de 3 735 254,61 € HT incluant la prestation supplémentaire éventuelle « manchons électrosoudés ».

Il est envisagé de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette prestation, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.5217-2,

Vu le Code des marchés publics, notamment ses articles 33-3 ème alinéa et 57 à 59,

Vu la décision de la CAO en date du 25 juin 2015 attribuant le marché,

Vu les documents de la consultation et les pièces des marchés mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du CGCT à Bordeaux Métropole, Direction de la Commande Publique.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Que dans le cadre des projets exposés, il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'assainissement et de chauffage urbain;

Qu'afin de répondre à ces besoins, une consultation publique a été organisée ;

Que les services de Bordeaux Métropole ont procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du code des marchés publics et en fonction du critère de sélection imposé pour cette consultation,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec :

- l'entreprise SADE CGTH pour le **lot n°1 «Travaux sur le poste de pompage Carle Vernet»**, ayant émis l'offre économiquement la plus avantageuse, et pour un montant maximum estimatif de 430 400,06 € HT.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec :

- le groupement SADE CGTH/ SAS CHANTIERS D'AQUITAINE / CANALISATIONS SOUTERRAINES pour le **lot n°2 «Travaux de terrassement et pose du réseau d'assainissement»**, ayant émis l'offre économiquement la plus avantageuse, et pour un montant total estimatif de 2 642 322,80 € HT.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec :

- le groupement SOGEA / FAYAT TP / CHANTIERS MODERNES pour le **lot n°3 : «Travaux de terrassement partiel, de fourniture et pose d'un réseau de chauffage urbain»**, ayant émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total estimatif de 3 735 254,61 € HT incluant la prestation supplémentaire « manchons électrosoudés ».

Article 4 :

La dépense résultant du présent marché sera, d'une part, imputée sur les crédits d'investissement ouverts à cet effet au budget annexe réseau de chaleur des exercices 2015 et suivants comme suit :

- Chapitre 23 – Article 2315

Cette dépense, sera imputée, d'autre part, sur les crédits d'investissement ouverts à cet effet du budget annexe assainissement, au titre des exercices 2015 et suivants comme suit :

- Chapitre 23 – Article 2315

Article 5 :

La recette résultant du présent marché sera imputée sur les crédits d'investissement ouverts à cet effet au budget annexe assainissement, au titre des exercices 2015 et suivants :

- Chapitre 13 – Compte 13 111

Article 6 :

Monsieur le Président est autorisé à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Article 7 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

Mme. ANNE WALRYCK

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2015